

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Modification de sa composition

Il appartient à l'assemblée délibérante de modifier la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Quimper, suite à la manifestation d'intérêt de l'association crématisse du Morbihan et du Finistère Sud en vue de participer à ladite commission en tant que membre.

Aux termes de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission, présidée par M. Gilbert Gramoullé, représentant de la maire de Quimper, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

La CCSPL de Quimper est compétente pour les services de dimension communale concernés par la loi, en particulier la gestion du crématorium.

Le 1^{er} octobre 2020, suite à appel à candidatures auprès d'associations locales susceptibles de participer à la commission, et après avoir délibéré, le conseil municipal a fixé la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Membres de l'assemblée délibérante	
Titulaires	Suppléants
René BILIEN	Marc ANDRO
Margaux PHILIPPE	Valérie DURRWELL
Ronan SINQUIN	Jean-Claude MUSHINGANTAHE
Philippe CALVEZ	Valérie LECERF-LIVET

Représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
U.F.C. Que Choisir
C.L.C.V.

L'association crématiste du Morbihan et du Finistère Sud a manifesté son intérêt pour participer à la CCSPL.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'intégrer l'association crématiste du Morbihan et du Finistère Sud à la liste des membres de la CCSPL.